



Insertion et agrément IAE

Par **jojoboutillier**, le **18/11/2022** à **08:50**

Bonjour,

Mon ancienne structure d'insertion m'a indiqué qu'elle ne pouvait pas me réintégrer pour le moment car elle m'a précisé qu'il faut une période de carence minimale de 2 ans.

Cependant, elle m'a proposée de proposer ma candidature à d'autres structures d'insertion car j'ai apparemment l'agrément IAE (insertion par l'activité économique) qui est valable jusqu'en juillet 2024.

Selon vous, ai-je donc le droit d'intégrer des structures d'insertion (chantier d'insertion) pour des motifs tel qu'un manque de compétences ou d'aptitude professionnelles (concentration, sérieux manque de confiance en soi) ainsi que d'une difficulté de financement de permis de conduire?

Dois-je contacter, dans un premier, mon conseiller pôle-emploi afin d'en faire la demande?

Par **P.M.**, le **18/11/2022** à **09:04**

Bonjour,

Si votre structure d'insertion vous dit que vous pouvez intégrer une autre structure d'insertion en connaissant votre situation, c'est que ça doit être possible, mais vous pouvez toujours consulter votre conseiller Pôle Emploi...

Par **jojoboutillier**, le **18/11/2022** à **09:18**

Merci de m'avoir répondu

Effectivement c'est toujours mieux d'en faire la demande à pôle emploi.

Est-ce à pôle emploi d'en faire les démarches administratives?

Par **P.M.**, le **18/11/2022** à **09:21**

Apparemment, cela entre dans le cadre de votre recherche d'emploi et vous pouvez donc candidater vous-même sans intermédiaire...

Par **P.M.**, le **19/11/2022** à **10:47**

Bonjour,

Qu'en savez-vous que je n'ai jamais eu affaire à Pôle Emploi....

Parce que vous avez une meilleure solution pour les personnes qui ont du mal à trouver un emploi que les entreprise d'insertion...

En tout cas, l'intéressé qui est déjà passé par là, demande ne demande qu'à y retourner malgré vos leçons que vous devriez déjà appliquer à vous même...

Par **P.M.**, le **19/11/2022** à **15:56**

Vous écrivez vous même en reprenant un texte du Ministère du Travail que cela peut être "un organisme de droit privé à but non lucratif (une association par exemple) ayant pour objet l'embauche de personnes mentionnées ci-dessous ou l'emploi de personnes détenues ayant signé un acte d'engagement afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle en développant des activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale",..

J'aurais pu ajouter que c'était éventuellement dans une entreprise privée mais c'est quand même bien ce que j'ai indiqué car quand on parle de structure d'insertion, c'est plutôt de cela dont il s'agit puisque l'intéressé à une association d'insertion...

C'est bien ce que compte faire l'intéressé de continuer à prendre les choses en main ne vous en déplaie et d'accepter un nouveau chantier d'insertion même en passant par Pôle Emploi pour le côté administratif...